

POMPES FUNEBRES GORENFLOS

1 , Boulevard René Gautret

17500 JONZAC

Tél : 05.46.48.30.03 Fax : 09.70.32.15.91

Mail : pompes.funebres.gorenflos@orange.fr

SIRET : 814 554 788 00012

APE : 9603 Z



CONTRAT D' ENTRETIEN DE SÉPULTURE ET DE FLEURISSEMENT

Comment souscrire votre contrat ?

- ◆ 1- Imprimer et compléter ce contrat
- ◆ 2- Signer en page 3 et 5 et parapher avec vos initiales de la page 2 à la 5.
- ◆ 3- Joindre votre chèque complété à l' ordre de Pompes Funèbres Gorenflos
- ◆ 4- Poster le contrat et votre règlement à l' adresse suivante :

**Pompes Funèbres Gorenflos
Espace Funéraire de la Pairauderie
1, Boulevard René Gautret
17500 Jonzac**

- ◆ 5- Nous signons le contrat puis vous adressons une copie signée et datée.
- ◆ 6- Nous encaissons votre chèque lors de notre première intervention. Vous recevrez votre facture dans les jours qui suivent
- ◆ 7- Nous vous adressons votre bilan photo avant/après dès la fin de chaque intervention (par mail ou par SMS)

Informations sur le contractant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : **Ville**

Téléphone **Mobile**

Mail :

Informations sur la sépulture à entretenir :

Nom du cimetière :

Ville :

Si grand cimetière, localisation exacte de la sépulture (carré, division...)

.....

.....

Si petit cimetière, description succincte :

.....

.....

Nom et prénom du défunt ou noms gravés sur la stèle :

.....

.....

Entretien (déplacement non compris) :

Déplacement Jonzac : gratuit

| ENTRETIEN / RÉNOVATION / FLEURISSEMENT | | | |
|--|---------------|--------|-----|
| Designation | | HT | TTC |
| Nettoyage monument simple | tous les mois | 275 | 330 |
| Nettoyage monument simple | 6 fois par an | 137.5 | 165 |
| Nettoyage monument simple | 4 fois par an | 91.67 | 110 |
| Nettoyage monument simple | 2 fois par an | 45.84 | 55 |
| Nettoyage monument simple | 1 fois par an | 33.34 | 40 |
| Nettoyage monument + fleurissement | 4 fois par an | 133.34 | 160 |
| Nettoyage monument + fleurissement | 2 fois par an | 87.5 | 105 |
| Nettoyage monument + fleurissement | 1 fois par an | 50 | 60 |
| Nettoyage, décapage haute pression 1 monument | | 79.17 | 95 |
| Nettoyage, décapage haute pression monument double | | 116.67 | 140 |
| TARIF DÉPLACEMENTS (forfait) | | | |
| Designation | | HT | TTC |
| ZONE 1 | 1 à 7 kms | 22.72 | 25 |
| ZONE 2 | 7 à 10 Kms | 32.72 | 36 |
| ZONE 3 | 10 à 20 kms | 42.72 | 47 |
| ZONE 4 | 20 à 30 kms | 52.72 | 58 |
| ZONE 5 | 30 à 40 kms | 62.72 | 69 |

Veillez préciser la formule choisie

.....
.....

Pour toute autre demande, nous pouvons vous établir rapidement un devis.

Exprimez votre demande :

.....
.....
.....
.....

Je certifie exactes, les informations ci-dessus.

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

POMPES FUNEBRES GORENFLOS

1 , Boulevard René Gautret

17500 JONZAC

Tél : 05.46.48.30.03 Fax : 09.70.32.15.91

Mail : pompes.funebres.gorenflos@orange.fr

SIRET : 814 554 788 00012

APE : 9603 Z



CONTRAT D' ENTRETIEN DE SÉPULTURE

Entre les soussignés :

Le prestataire : Pompes Funèbres Gorenflos

1, Boulevard René Gautret

17500 Jonzac

Le client : Coordonnées en page 2 du présent contrat

Article 1—OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet l' entretien et/ ou le fleurissement d' une tombe, comprenant une ou plusieurs interventions du prestataire, aux dates choisies par le client (à plus ou moins 7 jours ouvrés et en fonction des disponibilités du prestataire)

Article 2 —RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu **pour une durée d' un an maximum** à compter de la signature. La reconduction fait l' objet d' un nouveau contrat.

Article 3—RÉSILIATION ANTICIPÉE ET PRÉAVIS

La résiliation est possible en respectant un mois de préavis avant la date d' intervention choisie pour les entretiens et fleurissements ponctuels. L' intervention non effectuée est alors intégralement remboursée (remise du chèque)

La résiliation d' un contrat d' entretien trimestriel, bimestriel ou mensuel, est possible en respectant un mois de préavis. Les interventions non effectuées sont alors remboursées en divisant le montant de la facture par le nombre d' interventions.

Article 4 — ACCÈS A LA TOMBE OU AU CIMETIERE

Dans le cas ou le cimetière pour des raisons administratives, de force majeure ou d' intempéries, serait inaccessible, le client sera immédiatement informé et l' intervention reportée au plus tôt.

Article 5— EXCLUSIONS

Les tombes entrant dans le cadre de ce contrat sont aux dimensions standards. Sont notamment exclues les tombes de type « chapelle », celles particulièrement hautes ou volumineuses, qui font l' objet d' une prestation particulière sur devis.

Sont également exclues du champ d' application du présent contrat, les tombes en état de délabrement ou ayant subies des dégradations importantes.

Dans le cas ou la tombe concernée ne rentre ^pas dans le cadre de ce contrat, le client est immédiatement informé et remboursé par le prestataire.

Article 6—FACTURATION ET PAIEMENT

La prestation fait l' objet d' une facturation annuelle, payable dès la signature du contrat, par chèque, virement, bancaire ou en espèces. Dans le cas d' un règlement par chèque, celui-ci n' est encaissé qu' à la date de la première intervention.

Je certifie avoir lu et approuvé le contrat d' entretien